

ARRONDISSEMENT
de
MANTES-la-JOLIE

MAIRIE de CRAVENT

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la **Mairie**, sous la présidence de **M. Jacky JOUBERT**, Maire.

Étaient présents : D. PARIS 1^{er} Adjoint, C. ESTIVALET 3^{ème} Adjoint, A. SABATHIER, D. FAUGERES, V. DUTILLOY.

Absents : P. DELSART, B. CHASSAGNE, JP GOUYETTE, S. MAUPATE, S. YVES, excusées,

Pouvoirs : néant

A été élue secrétaire : Mme Valérie DUTILLOY

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2022

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Article L 1612-1 Modifié par Ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 - art. 3 : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021.

Opération	BP 2022	Crédits d'investissement avant vote du BP 2023
47 – travaux bâtiments communaux	8 153,28 €	2 032,32 €
58 – travaux de voirie	- €	- €
OPNI	384 769,61 €	96 192,40 €

Questions diverses :

Mme SABATHIER, également membre de la chorale, demande au Maire de proposer des dates pour une représentation dans l'église de Cravent, le Maire lui répond que ce serait possible pour le deuxième trimestre 2023.

Séance levée à 19H

Handwritten signatures of council members: Dutilloy, Joubert, Estivalet, and Faugere.